



Absence de résultat du courtier

Par **pascalmarc**, le **17/09/2018** à **19:47**

Bonjour,rnrnDans le cadre d'un divorce par consentement mutuel, je suis en train de racheter le prêt en cours et la soulte que je dois à mon épouse.rnrnA cet effet, j'ai mandaté un courtier qui a déposé mon dossier auprès de ses partenaires bancaires début août. Depuis, aucun retour des banques. Le courtier a évoqué des retards dus aux congés d'été, puis des formations dans les banques relatives à une nouvelle réglementation pour expliquer ces retards, tout en précisant que mon dossier n'est pas le problème.rnrnJe ne sais trop qu'en penser.rnJ'ai relu le mandat. Celui-ci ne précise pas de durée de mandat, ni d'obligation de délais de réponse pour le courtier.rnPuis-je retirer le mandat au courtier ? Si oui comment procéder ? rnA défaut, puis-je mandater un autre cabinet ou démarcher moi-même les banques ? Plus précisément, dois m'en tenir à ne démarcher que des banques que le courtier n'a pas contactées ou puis je contacter aussi des banques qu'il a démarchées et notamment celle dans laquelle je suis déjà client ?rnrnMerci pour votre éclairage.

Par **Visiteur**, le **17/09/2018** à **21:57**

Bonsoir,rnQuel taux charge/ressources ressort de vote dossier?

Par **pascalmarc**, le **17/09/2018** à **23:25**

BonsoirrnrnEn l'occurrence environ 29 à 30% maxi des ressources. Prêt sur 18 à 20 ans. Apport personnel de 22%. Reste à vivre après remboursement mensuel de 1800€.rnJe précise que j'aurai prochainement 50 ans et que j'emprunte seul.rnCordialement.